Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20261015-2026104-DE

SULNIAC
Sulnieg

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SULNIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 15 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de M. SAMSON Ludovic, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/10/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/10/2026.

Présents : M. SAMSON Ludovic, M. BROHAN Christophe, Mme LE BOUTEILLER Fanny, M. LE JALLÉ Régis, Mme LUHERNE Marie-Andrée, Mme MOUQUET Sonia, M. LÉDAN David, Mme LE ROY Eliane, Mme GOURIN Fabienne, M. MONSARD Dominique, M. KERVICHE Jérôme, Mme BERTRAND Sabrina, Mme LE MÉDEC Delphine, M. ROTTIER Christophe, Mme PAULAY Gaëlle, Mme LARGEMENT Sandrine, M. KERVICHE Alexandre, Mme LE RAY Nadia, Mme LENGLINÉ Mélanie, Mme LANCELOT Aurore, M. RIESTER Mathieu, M. GUILLOT Clément, M. LE DIRACH Lilian

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BROHAN Christophe ayant reçu le pouvoir de M. LINO François ; M. SAMSON Ludovic ayant reçu le pouvoir de Mme LUCAS Charlotte ; Mme LANCELOT Aurore ayant reçu le pouvoir de Mme COLLET Audrey ; Mme LE BOUTEILLER Fanny ayant reçu le pouvoir de M. VINCE-MOUGENOT Arthur
Excusé(s) :
Invité(s) : Mme PAILLAUD-BESNARD Isabelle, Mme CORLAY Pascale

A été nommé secrétaire : M. LE DIRACH Lilian

2026/104 – FINANCES – Mandat spécial pour la participation au 108ème congrès des maires de France du 24 au 26 novembre 2026

Monsieur Christophe BROHAN présente le point.

Le 108ème congrès des maires de Frances se tiendra à Paris, du 24 au 26 novembre prochain.

La participation des maires, adjoints, conseillers municipaux à ce temps fort d'échange implique inévitablement des dépenses de transport et des frais de séjour (hébergement et restauration) et nécessite, pour ceux qui exercent une activité professionnelle, de s'absenter de leur travail.

Pour la participation à ce congrès, un mandat spécial doit être donné aux élus participants. Sont volontaires pour y participer :

- Monsieur Ludovic SAMSON, maire,
- Madame Fanny LE BOUTEILLER, 2ème adjointe à la communication, vie économique, devoir de mémoire,
- Mme Aurore LANCELOT, Conseillère municipale déléguée à l'Enfance Jeunesse.

Le mandat spécial correspond à une mission qui doit être accomplie, dans l'intérêt de la commune par un ou plusieurs membres du Conseil municipal et avec l'autorisation de celui-ci. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20261015-2026104-DE

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **Conférer le caractère de mandat spécial au déplacement au 108ème congrès des maires à Paris, du 24 au 26 novembre 2026 pour les 3 élus volontaires ;**
- **Dit que la commune prend en charge les frais d'inscription,**
- **De décider de la prise en charge des frais de déplacements et d'hébergements liés à ce mandat spécial par paiement direct auprès des fournisseurs ou par remboursement a postériori des frais avancés sur présentation de justificatifs et dans la limite de 650 € TTC par personne ;**
- **Précise que les dépenses concernent les frais sur la période du 24 au 26 novembre 2026.**
- **D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tous documents concernant l'exécution de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
A l'unanimité (27 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 15/10/2026
Le Maire,
Ludovic SAMSON

